
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination du Vice-Recteur de l'Université de Liège**

A.Gt 09-07-2001

M.B. 08-09-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment les articles 6, 14, 15 et 46, modifiés par les lois des 6 juillet 1964, 22 avril 1965, 24 mars 1971, 2 août 1974, 4 janvier 1989 et par le décret du 27 décembre 1993;

Vu l'arrêté royal du 23 octobre 1967 portant règlement général des universités et des centres universitaires de l'Etat, notamment l'article 15, modifié par l'arrêté royal du 14 septembre 1971;

Vu la liste de trois candidats présentés par le Conseil académique de l'Université de Liège en séance du 7 mai 2001,

Arrête :

Article unique. - M. Bernard Rentier, Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est nommé Vice-Recteur de l'Université de Liège pour un terme de quatre ans à partir du 1^{er} octobre 2001.

Bruxelles, le 9 juillet 2001

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS

